



Séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des Comités de la Maison du citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, le mercredi 9 janvier 2013 à 9 h 30 à laquelle sont présents monsieur le maire Marc Bureau, président, monsieur le conseiller Luc Montreuil, vice-président, madame la conseillère Denise Laferrière et messieurs les conseillers Alain Riel et Denis Tassé formant quorum du comité.

Sont également présents, messieurs Robert F. Weemaes, directeur général, André Lambert, directeur général adjoint et M^e Andrée Loyer, greffier adjoint.

CE-2013-1

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES SPÉCIALES DU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA VILLE DE GATINEAU TENUES LES 20 NOVEMBRE, 4 ET 17 DÉCEMBRE 2012 AINSI QUE DES SÉANCES ORDINAIRES TENUES LES 21, 28 NOVEMBRE ET 5 DÉCEMBRE 2012

CONSIDÉRANT QU'une copie des procès-verbaux des séances spéciales du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenues les 20 novembre, 4 et 17 décembre 2012 ainsi que des séances ordinaires tenues les 21, 28 novembre et 5 décembre 2012 a été remise aux membres du comité exécutif :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adopte les procès-verbaux comme soumis.

Adoptée

CE-2013-2*

RÈGLEMENT NUMÉRO 421-1-2012 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 421-2007 DANS LE BUT D'AUGMENTER LA DÉPENSE ET L'EMPRUNT DE 90 000 \$ AFIN DE PAYER LA QUOTE-PART MUNICIPALE POUR L'ENFOUISSEMENT DES RÉSEAUX D'UTILITÉS PUBLIQUES DEVANT DESSERVIR LE PROJET FAUBOURG DU RIVAGE, PHASE 1 - DISTRICT ÉLECTORAL DE DESCHÊNES - ALAIN RIEL

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'adopter le Règlement numéro 421-1-2012 modifiant le règlement numéro 421-2007 dans le but d'y attribuer une somme supplémentaire de 90 000 \$ afin de payer la quote-part municipale pour l'enfouissement des réseaux d'utilités publiques dans le projet Faubourg du Rivage, phase I.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2013-3*

RÈGLEMENT NUMÉRO 423-1-2012 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 423-2007 DANS LE BUT D'AUGMENTER LA DÉPENSE ET L'EMPRUNT DE 72 000 \$ AFIN DE PAYER LA QUOTE-PART MUNICIPALE POUR L'ENFOUISSEMENT DES RÉSEAUX D'UTILITÉS PUBLIQUES DEVANT DESSERVIR LE PROJET FAUBOURG DU RIVAGE, PHASE 2 - DISTRICT ÉLECTORAL DE DESCHÊNES - ALAIN RIEL

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'adopter le Règlement numéro 423-1-2012 modifiant le Règlement numéro 423-2007 dans le but d'y attribuer une somme supplémentaire de 72 000 \$ afin de payer la quote-part municipale pour l'enfouissement des réseaux d'utilités publiques dans le projet Faubourg du Rivage, phase 2.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2013-4

**RATIFICATION DE LA LISTE DES LOCATIONS ET DES ACHATS DE BIENS
NON DURABLES NUMÉRO B-45 - 63 817,94 \$ - PÉRIODE DU 18 AU
24 NOVEMBRE 2012**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité ratifie la liste des locations et des achats de biens non durables numéro B-45 au montant de 63 817,94 \$ pour la période du 18 au 24 novembre 2012.

Le trésorier est autorisé à effectuer les écritures comptables requises et à payer les factures en suivant les procédures en vigueur.

Un certificat du trésorier a été émis le 7 janvier 2013.

Adoptée

CE-2013-5

**RATIFICATION DE LA LISTE DES LOCATIONS ET DES ACHATS DE BIENS
NON DURABLES NUMÉRO B-46 - 83 933,07 \$ - PÉRIODE DU 25 NOVEMBRE AU
1^{er} DÉCEMBRE 2012**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité ratifie la liste des locations et des achats de biens non durables numéro B-46 au montant de 83 933,07 \$ pour la période du 25 novembre au 1^{er} décembre 2012.

Le trésorier est autorisé à effectuer les écritures comptables requises et à payer les factures en suivant les procédures en vigueur.

Un certificat du trésorier a été émis le 7 janvier 2013.

Adoptée

CE-2013-6

**RATIFICATION DE LA LISTE DES LOCATIONS ET DES ACHATS DE BIENS
NON DURABLES NUMÉRO B-47 - 119 894,32 \$ - PÉRIODE DU 2 AU 8 DÉCEMBRE
2012**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité ratifie la liste des locations et des achats de biens non durables numéro B-47 au montant de 119 894,32 \$ pour la période du 2 au 8 décembre 2012.

Le trésorier est autorisé à effectuer les écritures comptables requises et à payer les factures en suivant les procédures en vigueur.

Un certificat du trésorier a été émis le 7 janvier 2013.

Adoptée

CE-2013-7

**SOUMISSION 2012 SP 288 - TRAVAUX CORRECTIFS À LA DISTRIBUTION
ÉLECTRIQUE - ÉDIFICE PIERRE-PAPIN ET POSTES DE POLICE DES
SECTEURS DE GATINEAU ET DE HULL - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS -
DISTRICTS ÉLECTORAUX DE SAINT-RAYMOND-VANIER, DE LIMBOUR ET
DU VERSANT - PIERRE PHILION, NICOLE CHAMPAGNE ET JOSEPH
DE SYLVA**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Séguin Morris, 620, rue de Vernon, Gatineau, Québec, J9J 3K5, pour les travaux correctifs à la distribution électrique à l'édifice Pierre-Papin et aux postes de police des secteurs de Gatineau et de Hull pour un montant total approximatif de 115 779,83 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appels d'offres et sa soumission déposée en date du 25 octobre 2012, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11-12001-020-24517	110 744,83 \$	Travaux correctifs - Bâtiments municipaux - Distribution électrique - 3 bâtiments
04-13493	5 035,00 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 7 janvier 2013.

Adoptée

CE-2013-8

SOUSSION 2012 SP 337 - DIVERS FOURNISSEURS - LOCATION DE MACHINERIE LOURDE AVEC OPÉRATEUR - 2013-2014 - DIVERS SERVICES MUNICIPAUX ET PARTICULIÈREMENT LE SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise les services concernés et plus particulièrement le Service des travaux publics à louer la machinerie lourde nécessaire à l'exécution des divers travaux municipaux, notamment pour les opérations de déneigement et tout autre besoin, le tout en tenant compte des prix, de la disponibilité et de la qualité des équipements, conformément aux soumissions reçues et suivant le tableau annexé qui fait partie intégrante de la présente résolution, et ce, de la façon la plus avantageuse pour la Ville.

Ces nouveaux taux de location seront en vigueur du 1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2014.

De plus, la Division de l'approvisionnement est autorisée à mettre à jour, lorsque requis, ladite liste.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires concernés jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Le trésorier est autorisé à prévoir aux budgets de 2013 et de 2014, les montants nécessaires pour donner suite à la présente.

Un certificat du trésorier a été émis le 7 janvier 2013.

Adoptée

CE-2013-9

SOUSSION 2012 SP 333 - ENTRETIEN DES APPAREILS DE TRANSPORT VERTICAL (ASCENSEURS ET MONTE-CHARGES) - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Kone inc., 3330, rue de Miniac, Saint-Laurent, Québec, H4S 1Y4, pour l'entretien des appareils de transport vertical (ascenseurs et monte-charges) pour un montant total approximatif de 186 870,01 \$, incluant les taxes, et ce, pour une période de trois ans débutant le 1^{er} janvier 2013, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 12 novembre 2012, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Le contrat sera d'une durée de trois ans débutant le 1^{er} janvier 2013.

À moins d'un avis écrit préalable d'au moins trois mois de la date d'expiration du contrat dûment signifié par une des parties à l'autre partie, le contrat pourra être renouvelé pour une période additionnelle d'une année.

Cette même clause pourra être utilisée pour une cinquième année de contrat.

Après la troisième année du contrat, les prix seront révisés annuellement le tout basé sur l'indice des prix à la consommation.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants, et ce, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-19910-542	3 959,74 \$	Place-des-Pionniers - Édifice - Entretien - Équipements
02-19920-542	14 707,60 \$	Maison du citoyen - Édifice - Entretien - Équipements
02-72197-542	3 818,32 \$	Centre culturel du Vieux-Aylmer - Édifice - Entretien - Équipements
02-19950-542	924,40 \$	Centre de services de Buckingham - Édifice - Entretien - Équipements
02-41290-542	7 008,88 \$	Entretien - Usines et autres - Entretien - Équipements
02-19930-542	5 229,06 \$	Édifice Pierre-Papin - Entretien - Équipements
02-21930-542	3 683,80 \$	Gatineau - Sécurité publique - Édifice - Entretien - Équipements
02-71334-542	3 683,80 \$	Centre sportif - Édifice - Entretien - Équipements
02-72191-542	8 209,22 \$	Maison de la culture - Édifice - Entretien - Équipements
02-71190-542	4 401,24 \$	Édifices communautaires - Entretien - Entretien - Équipements
02-30920-542	2 483,46 \$	100, rue d'Edmonton (Hull) - Ateliers municipaux - Entretien - Équipements
02-71423-542	1 200,34 \$	Édifice la Fonderie - Édifice - Entretien - Équipements
02-21920-542	1 779,81 \$	Hull - Sécurité publique - Édifice - Entretien - Équipements
02-71268-542	1 200,34 \$	Centre sportif Robert-Rochon (Masson-Angers) - Édifice - Entretien - Équipements

Le trésorier est autorisé à prévoir aux budgets des années 2014 à 2017, les fonds nécessaires pour donner suite à la présente.

Un certificat du trésorier a été émis le 7 janvier 2013.

Adoptée

CE-2013-10

APPROBATION DES LISTES DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PA NUMÉROS 44, 45, 46 ET 47 - ACCEPTATION DU DÉPÔT DES LISTES DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PD NUMÉROS 48, 49, 50 ET 51 - LISTE DES RÉQUISITIONS NUMÉROS 45, 46, 47 ET 48 - LISTES DES EMBAUCHES NUMÉROS 43, 44, 45 ET 46

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité approuve les listes des pièces de comptes à payer PA numéros 44, 45, 46 et 47, accepte le dépôt des listes des pièces de comptes à payer PD numéros 48, 49, 50 et 51, les listes des réquisitions numéros 45, 46, 47 et 48, ainsi que les listes des embauches numéros 43, 44, 45 et 46 :

Numéro des listes	Descriptions	Montants	Périodes
Liste PA numéro 44	Pièces de comptes à payer	49 965,91 \$	26 au 30 novembre 2012
Liste PD numéro 48	Pièces de comptes à payer	424 365,31 \$	26 au 30 novembre 2012
Liste des réquisitions numéro 45	Pièces de comptes à payer	11 175,62 \$	26 au 30 novembre 2012
Liste des embauches numéro 43	Embauche de personnel temporaire	414 086,00 \$	19 au 23 novembre 2012

Numéro des listes	Descriptions	Montants	Périodes
Liste PA numéro 45	Pièces de comptes à payer	35 779,56 \$	3 au 7 décembre 2012
Liste PD numéro 49	Pièces de comptes à payer	452 472,48 \$	3 au 7 décembre 2012
Liste des réquisitions numéro 46	Pièces de comptes à payer	10 413,07 \$	3 au 7 décembre 2012
Liste des embauches numéro 44	Embauche de personnel temporaire	135 145,74 \$	26 au 30 novembre 2012

Numéro des listes	Descriptions	Montants	Périodes
Liste PA numéro 46	Pièces de comptes à payer	25 764,40 \$	10 au 14 décembre 2012
Liste PD numéro 50	Pièces de comptes à payer	678 819,53 \$	10 au 14 décembre 2012
Liste des réquisitions numéro 47	Pièces de comptes à payer	10 451,67 \$	10 au 14 décembre 2012
Liste des embauches numéro 45	Embauche de personnel temporaire	924 050,82 \$	3 au 7 décembre 2012

Numéro des listes	Descriptions	Montants	Périodes
Liste PA numéro 47	Pièces de comptes à payer	41 896,04 \$	17 au 21 décembre 2012
Liste PD numéro 51	Pièces de comptes à payer	500 844,49 \$	17 au 21 décembre 2012
Liste des réquisitions numéro 48	Pièces de comptes à payer	10 680,77 \$	17 au 21 décembre 2012
Liste des embauches numéro 46	Embauche de personnel temporaire	1 126 396,19 \$	10 au 14 décembre 2012

Un certificat du trésorier a été émis le 7 janvier 2013.

Adoptée

CE-2013-11

SOUSSION 2012 SI 364 - ACHAT DE LUMINAIRES SCELLÉS - SERVICE DES FINANCES

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Futech Outaouais inc., 75-A, rue Jean-Proulx, Gatineau Québec, J8Z 1W2, pour l'achat de luminaires sur la base des prix unitaires inscrits à la formule de soumission pour un montant total approximatif de 52 428,61 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 29 novembre 2012, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Le contrat prendra effet à compter de la date de la présente résolution pour une période d'une année. Les prix soumis seront fermes pour cette période.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires d'inventaire.

Un certificat du trésorier a été émis le 7 janvier 2013.

Adoptée

CE-2013-12

SOUSSION 2012 SI 369 - ACHAT D'IMPRIMANTES LASER MONOCHROME DE MARQUE HP - SERVICE DE L'INFORMATIQUE

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Microrama Informatique inc, 99, rue Edouard-Ellis, Gatineau, Québec, J8P 4X7, pour l'achat d'imprimantes laser monochrome de marque HP pour un montant total de 46 306,18 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 3 décembre 2012, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11-12011-003-24518	44 292,43 \$	Maintien des infrastructures technologiques - Imprimantes laser
04-13493	2 013,75 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 7 janvier 2013.

Adoptée

CE-2013-13

AUTORISER LE PAIEMENT DE LA COTISATION 2013 DE LA VILLE DE GATINEAU AUX ASSOCIATIONS MUNICIPALES TELLES QUE L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC ET LA FÉDÉRATION CANADIENNE DES MUNICIPALITÉS

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque aux associations municipales suivantes pour le paiement de la cotisation annuelle 2013 de la Ville de Gatineau :

Associations municipales	Montant
Union des municipalités du Québec	191 606,94 \$, incluant les taxes
Fédération canadienne des municipalités	35 903,30 \$, non taxable

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-11100-494	183 274,39 \$	Conseil municipal - Cotisations
02-11100-494	35 903,30 \$	Conseil municipal - Cotisations
04-13493	8 332,55 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 4 janvier 2013.

Adoptée

CE-2013-14

ABROGATION DE LA RÉSOLUTION NUMÉRO CE-2012-1485 CONCERNANT LA GRATUITÉ D'UNE SALLE À LA MAISON DU CITOYEN LE 13 OCTOBRE 2012**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité abroge sa résolution numéro CE-2012-1485 en date du 10 octobre 2012 concernant la gratuité d'une salle à la Maison du citoyen le 13 octobre 2012 puisque l'activité a été annulée.

Adoptée

CE-2013-15

SUBVENTION DE 200 \$ - AMITIÉ GATINEAU MONDE - DISTRICT ÉLECTORAL DE L'ORÉE-DU-PARC - MIREILLE APOLLON**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 200 \$ à l'ordre de Amitié Gatineau-Monde, à l'attention de madame Annick Brazeau, chargée de projet Bolivie, 156, rue de l'Orée-des-Bois, Gatineau, Québec, J8R 2L6, à titre de subvention pour le projet d'initiation à la coopération internationale 2012–2013 qui aura lieu en Bolivie.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79936-972	200 \$	Mireille Apollon - De l'Orée-du-Parc - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 4 janvier 2013.

Adoptée

CE-2013-16

SUBVENTION DE 300 \$ - CLUB POCHE-BASEBALL LES ÂNÉS ET ÂNÉES DU MERCREDI SOIR - ACTIVITÉS POUR 2013 - DISTRICT ÉLECTORAL DE BUCKINGHAM - MAXIME PEDNEAUD-JOBIN**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 300 \$ à l'ordre du Club poches-baseball les aînés et aînées du mercredi soir, à l'attention de madame Pauline Larose, 131, rue John-F.-Kennedy, Gatineau, Québec, J8L 1T5, pour l'organisation des activités au cours de l'année 2013.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79948-972	300 \$	Maxime Pedneaud-Jobin - De Buckingham - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 4 janvier 2013.

Adoptée

CE-2013-17

SUBVENTION DE 500 \$ - IMPÉRATIF-FRANCAIS - LA FÊTE DES ROIS - 12 JANVIER 2013 - DISTRICT ÉLECTORAL DE LUCERNE - ANDRÉ LAFRAMBOISE

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 500 \$ à l'ordre d'Impératif français, à l'attention de monsieur Jean-Paul Perreault, C. P. 449, succursale Aylmer, Gatineau, Québec, J9H 5E7, à titre de subvention pour l'organisation de la fête des rois qui aura lieu le 12 janvier 2013.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79932-972	500 \$	André Laframboise - De Lucerne - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 4 janvier 2013.

Adoptée

CE-2013-18

SUBVENTION DE 1 000 \$ - CENTRE HÉRITAGE DU VIEUX-AYLMER - PROJET POTENTIEL DU SITE DE L'ÉGLISE ST-PAUL - MEMBRES DU CONSEIL

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 1 000 \$ à l'ordre du Centre Héritage du Vieux Aylmer, à l'attention de madame Marie Roy, 90-B, rue Durocher, Gatineau, Québec, J8Y 2S1, à titre de subvention pour permettre d'effectuer des travaux d'évaluation architecturale des murs restants de l'église St-Paul.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79931-972	500 \$	Stefan Psenak - D'Aylmer - Aménagement - Subventions
02-79932-972	500 \$	André Laframboise - De Lucerne - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 4 janvier 2013.

Adoptée

CE-2013-19

SUBVENTION DE 2 000 \$ - CENTRE DES AÎNÉS DE RIVIERA INC. POUR LES ACTIVITÉS 2013 - DISTRICT ÉLECTORAL DE LIMBOUR - NICOLE CHAMPAGNE

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 2 000 \$ à l'ordre du Centre des aînés de Riviera inc., 288, chemin Lebaudy, Gatineau, Québec, J8V 3W4, pour les activités 2013.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79939-972	2 000 \$	Nicole Champagne - De Limbour - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 4 janvier 2013.

Adoptée

CE-2013-20

**SUBVENTION DE 2 000 \$ - ÉCOLE ST-JEAN-DE-BRÉBEUF - VOLET JEUNESSE
DU FESTIVAL DU FILM DE L'OUTAOUAIS - 21 AU 29 MARS 2013 - DISTRICT
ÉLECTORAL DE MASSON-ANGERS - LUC MONTREUIL**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 2 000 \$ à l'ordre de l'École Saint-Jean-de-Brébeuf, 32, chemin de Montréal Est, Gatineau, Québec, J8M 1E9, à titre de subvention pour le volet jeunesse du Festival du film de l'Outaouais qui aura lieu du 21 au 29 mars 2013.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79947-972	2 000 \$	Luc Montreuil - De Masson-Angers - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 4 janvier 2013.

Adoptée

CE-2013-21

**PARTICIPATION DE MESSIEURS LES CONSEILLERS MAXIME PEDNEAUD-
JOBIN ET STEFAN PSENAK - FORUM CITOYEN « L'AVENIR DE
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR AU QUÉBEC » - 19 JANVIER 2013**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise messieurs les conseillers Maxime Pedneaud-Jobin et Stefan Psenak à participer au Forum citoyen « L'avenir de l'enseignement supérieur au Québec » qui aura lieu à l'Université du Québec en Outaouais le 19 janvier 2013.

Le trésorier est autorisé à rembourser les frais occasionnés pour ce déplacement, sur présentation de pièces justificatives, pour une dépense maximale de 250 \$.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79948-311	250 \$	Maxime Pedneaud-Jobin - De Buckingham - Aménagement - Congrès et colloques

Un certificat du trésorier a été émis le 4 janvier 2013.

Adoptée

CE-2013-22

SOUSSION 2012 SP 348 - SERVICES PROFESSIONNELS LEED - CONSTRUCTION D'UN CENTRE MULTIFONCTIONNEL**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme CIMA+ S.E.N.C., 740, rue Notre-Dame Ouest, Bureau 900, Montréal, Québec, H3C 3X6, pour les services professionnels LEED en vue de son projet de construction d'un centre multifonctionnel pour un montant total de 52 313,62 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 19 novembre 2012, et ce, étant la soumission ayant obtenu le meilleur pointage final après évaluation par un comité de sélection, le tout conformément à la grille d'évaluation autorisée à la résolution numéro CM-2008-756 en date du 2 juillet 2008.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-12001-001-24519	50 038,62 \$	Construction du centre multifonctionnel - Honoraires professionnels
04-13493	2 275,00 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 8 janvier 2013.

Adoptée

CE-2013-23

REJET - SOUSSION 2012 SP 362 - SERVICES PROFESSIONNELS - ÉLECTION 2013 - SERVICE DU GREFFE

CONSIDÉRANT QUE la Division de l'approvisionnement a lancé, le 27 novembre 2012, un appel d'offres public pour les services professionnels – Élection 2013;

CONSIDÉRANT QUE deux soumissions ont été reçues avant la date et l'heure limites de dépôt des soumissions et qu'aucune soumission ne s'est qualifiée en accumulant un minimum de 70 points au niveau de la qualité;

CONSIDÉRANT QUE l'article 60 du Règlement numéro 14-2001 concernant la régie interne du conseil, des commissions et du comité plénier ainsi que le partage des fonctions entre le conseil et le comité exécutif, comme amendé, accorde au comité exécutif le pouvoir d'accorder tout contrat assujetti à la procédure d'appel d'offres;

CONSIDÉRANT QU'il y a donc lieu que la position de la Ville soit exprimée par le comité exécutif, autorité compétente et décisionnelle en matière d'appels d'offres et d'octroi des contrats pouvant en découler :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité rejette les soumissions reçues dans le cadre de l'appel d'offres 2012 SP 362 et autorise la Division de l'approvisionnement du Service des finances à procéder au lancement d'un nouvel appel d'offres.

Adoptée

CE-2013-0109D1

DÉPÔT DE DOCUMENT

1. Dépôt de la liste des mouvements de personnel syndiqué en vertu du Règlement numéro 79-2002 concernant la délégation de pouvoir du comité exécutif à certains fonctionnaires - Période du 31 octobre au 27 novembre 2012

CE-2013-24

**AUTORISATION DE SIGNER LA LETTRE D'ENTENTE ENT-BLE-12-06 -
RÈGLEMENT GLOBAL DES GRIEFS ACCUMULÉS**

CONSIDÉRANT QUE les parties ont signé une nouvelle convention collective le 27 janvier 2010;

CONSIDÉRANT QUE les parties désirent mettre fin aux litiges qui les opposent;

CONSIDÉRANT QUE la présente est faite sans admission de part et d'autre et ne saurait constituer un précédent ou un préjudice quant aux droits des parties;

CONSIDÉRANT les discussions ayant eu lieu entre les parties :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité entérine la lettre d'entente ENT-BLE-12-06 proposée et intervenue entre la Ville de Gatineau et le Syndicat des cols bleus de Gatineau.

Le maire ou en son absence le maire suppléant, le greffier ou en son absence l'assistant-greffier, le directeur général ainsi que le directeur du Service des ressources humaines son autorisés à signer la lettre d'entente ENT-BLE-12-06.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-16100-189	40 000 \$	Ressources humaines - Rétro -Autres

Un certificat du trésorier a été émis le 9 janvier 2013.

Adoptée

CE-2013-25

ABATTAGE ILLÉGAL D'UN ARBRE PUBLIC AU 48, RUE SAINT-FRANÇOIS

CONSIDÉRANT QUE le Service de police de la Ville de Gatineau a demandé l'arrêt de travaux d'abattage d'un arbre situé à 87 % dans l'emprise publique car le citoyen résidant au 48, rue Saint-François n'avait pas les autorisations nécessaires, les représentants de la Ville de Gatineau ayant clairement refusé qu'un tel abattage puisse se faire;

CONSIDÉRANT QUE le citoyen a entrepris des démarches afin d'obtenir l'autorisation d'abattre l'arbre et que la demande a été refusée le 25 octobre 2012 ainsi que le 9 novembre 2012;

CONSIDÉRANT QUE l'évaluation monétaire du pin blanc abattu a été effectuée par le Service des travaux publics et que la valeur de l'arbre est estimée à 5 800 \$ considérant la dimension de l'arbre abattu (66 centimètres de diamètre), sa condition et sa localisation;

CONSIDÉRANT QU'une mise en demeure a été envoyée au citoyen le 20 novembre 2012 lui demandant de rembourser la valeur monétaire de l'arbre à la Ville ainsi que le montant de pénalité prévu à la Loi sur la protection des arbres et que le citoyen n'y a pas donné suite :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité mandate le Service des affaires juridiques à prendre toutes les mesures nécessaires et appropriées, et ce, suite à l'abattage illégal d'un pin blanc de 66 cm localisé à l'avant de la propriété du 48, rue Saint-François, notamment, le cas échéant, par la voie des tribunaux, et ce, afin d'obtenir les compensations monétaires justes et raisonnables dans les circonstances.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-12200-412 – Affaires juridiques – Services juridiques, et ce, jusqu’à concurrence des disponibilités budgétaires.

Un certificat du trésorier a été émis le 4 janvier 2013.

Adoptée

CE-2013-26

CONFIRMER LE MANDAT DONNÉ À LA FIRME TECHNORM INC. POUR SES SERVICES PROFESSIONNELS ET SON EXPERTISE AFIN DE SOUTENIR LA DÉFENSE DE LA VILLE DE GATINEAU DANS LE CADRE DE LA POURSUITE INTENTÉE PAR LA SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DU QUÉBEC RELATIVEMENT AUX DOMMAGES QUI AURAIENT ÉTÉ CAUSÉS À L'IMMEUBLE SITUÉ AU 85, RUE JEAN-PROULX SUITE AUX PLUIES DILUVIENNES DES 23, 24 ET 25 JUIN 2011 - DISTRICT ÉLECTORAL DE L'ORÉE-DU-PARC - MIREILLE APPOLON

CONSIDÉRANT QUE les services d’une firme d’expert ingénieur en normes de construction et en structure étaient requis, notamment pour l’évaluation de la structure du bâtiment localisé au 85, rue Jean-Proulx suite aux pluies diluviennes survenues les 23, 24 et 25 juin 2011;

CONSIDÉRANT QU’il est essentiel de confirmer le mandat octroyé à ladite firme, et ce, afin d’assurer la défense de la Ville de Gatineau dans le cadre du dossier de cour 550-17-006304-115;

CONSIDÉRANT QU’en vertu de l’article 573.3.0.2 de la Loi sur les cités et villes, la Ville de Gatineau est exemptée du processus de soumission, compte tenu que la confirmation de ce mandat de services professionnels est nécessaire dans le cadre d’un recours devant un tribunal, à savoir ici la Cour supérieure;

CONSIDÉRANT QU’il est recommandé que les services professionnels de la firme Technorm inc., expert ingénieur en normes de construction et en structure, soient retenus :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ

QUE ce comité confirme le mandat à la firme Technorm inc. afin d’agir comme expert ingénieur en normes de construction et en structure dans le présent dossier et entérine la délégation de pouvoir 105551 autorisant une dépense d’honoraires professionnels de 20 000 \$, incluant les taxes, et autorise le Service des affaires juridiques à effectuer toutes autres dépenses reliées à ce mandat.

Les fonds à cette fin seront pris au poste budgétaire d’auto-assurance, et ce, jusqu’à concurrence des disponibilités budgétaires.

Un certificat du trésorier a été émis le 4 janvier 2013.

Adoptée

MARC BUREAU
Maire et président
Comité exécutif

M^e ANDRÉE LOYER
Greffier adjoint et secrétaire
Comité exécutif